

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LA-PALLU

COMPTE-RENDU

RÉUNION DE VENDEUVRE CENTRE

SALLE LES MIRANDES

25.11.2022



Informations :

9 personnes étaient présentes.

Date : 14.10.2022

Début à 19h.

Lieu : Salle Les Mirandes

Ce compte-rendu se veut facile à lire et à comprendre. Pour cette raison, il se fait sous la forme d'un résumé.
Les questions et remarques étaient portées sur les travaux de voirie, l'éclairage public et la déchetterie.

1- Éclairage public

La compétence de l'éclairage public est assurée par le syndicat Energies Vienne qui a décidé le mardi 20 septembre 2022 d'agir sur les consommations de l'éclairage public conformément aux objectifs de sobriété énergétique.

À ce titre, l'extinction de toutes les rues prises en charge par le syndicat se fera de 22h00 à 06h30.

Nous avons pris connaissance de certains secteurs au sein desquels la lumière était allumée en continu, même la journée. Nous avons fait remonter l'incident et coupé le compteur qui était positionné en marche forcée pour certains lampadaires suite aux travaux.

2- Poubelles

La gestion des poubelles est une compétence intercommunale. Par conséquent, la Commune de Saint-Martin-la-Pallu est représentée par nos élus mais les décisions sont prises par la Communauté de Communes et non pas notre collectivité directement.

Concernant le passage des éboueurs, il est prévu prochainement un passage tous les 15 jours. Les règles ne changent pas avec un container pour les ordures ménagères et un autre pour le tri sélectif.

Sur la question d'installation de composteurs communaux, la question sera posée à la Communauté de Communes.

Des anomalies sont remontées sur la récupération des ordures, elles ont été notées et seront indiquées.

3- Communication

Nous avons noté la préférence du format papier pour être informé des réunions de secteur. De plus, nous avons noté que la vitesse de défilement des messages du panneau d'affichage était trop rapide. Par conséquent, la vitesse de défilement est modifiée.

Désormais, les convocations des séances du conseil municipal (qui sont publiques) seront affichées sur le Facebook de la Commune.

4- Travaux dans les écoles

La question du préau de l'école de Venduvre-du-Poitou a été abordée. Les travaux urgents à mener se situent à l'école de Charrais dans l'immédiat.

Dès que cela sera rendu possible, le préau de l'école fera parti du programme d'investissement puisqu'il s'agit non pas seulement de créer un préau mais de repenser l'ensemble de la cour. En effet, penser le préau comme un aménagement isolé à réaliser n'est pas pertinent car les besoins de cet espace sont beaucoup plus vastes.

5- Divers

Les demandes de travaux de voirie ont été notés et pris en compte, et réalisés dès que possible.

Concernant l'accès au cimetière pour les chiens, une affiche sera faite pour l'interdire sauf pour les chiens tenus en laisse.

La gestion de la compétence eau et assainissement n'est pas gérée par la commune mais par le syndicat Eaux de Vienne – Siveer. Par conséquent, les réclamations concernant la hausse du prix doivent leur être adressées.

Concernant les travaux du centre-bourg, un courrier va être distribué pour annoncer un retard de 3 semaines à 1 mois, dû aux découvertes.

Des troubles, notamment sonores, ont lieu au City Stade et ses abords. Pour cette raison nous avons réglementé son accès de 7h à 21h et cherché des solutions. Malheureusement, cela relève bien souvent des compétences de la gendarmerie nationale.

Les décorations lumineuses de Noël seront réduites de moitié cet année et seront exposées 15 jours.